

2008/8772 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à deux compagnies de danse pour un montant global de 28 000 € - FIC (Direction des Affaires Culturelles - Service Spectacles Vivants) (BMO du 28/01/2008, p. 0182)

Rapporteur : M. BEGHAIN Patrice

M. BEGHAIN Patrice, rapporteur : Vous disposez, mes chers Collègue d'un amendement pour ce dossier 8772. L'explication vous en est donnée dans le rapport introductif à cet amendement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement présenté sur ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)